



# 100 milles de l'Aude

Trophée de l'Aude (manche 2)

Course habitables en double - grade 5 B

## Gruissan

Samedi 8, dimanche 9 et lundi 10 juin 2019

### AVIS DE COURSE

#### AUTORITE ORGANISATRICE

Cette régata est organisée par le **Gruissan Yacht club** en association avec le Yacht Club de Port Leucate, le Centre Nautique de Narbonne Plage, le Comité de Voile de l'Aude et placée sous l'égide de la FFV.

#### 1) REGLES APPLICABLES

L'épreuve est régie par :

- les règles de course à la voile 2017/2020 (RCV)
- Le règlement de la classe Osiris Habitable
- les règles pour l'équipement des voiliers
- les prescriptions de FFV
- le présent avis de course
- les instructions de course et leur annexe

L'épreuve sera courue à moins de 6 M d'un abri et tous les bateaux devront avoir à bord pendant les courses l'armement correspondant (division 240). Le RIPAM sera d'application.

#### 2) PUBLICITE

Les concurrents devront présenter si besoin la carte d'autorisation de port de publicité

#### 3) ADMISSIBILITE

L'épreuve est ouverte aux bateaux habitables classes B, C, D, E, F, G, L, R1, R2 R3 et R4 du Handicap OSIRIS d'une longueur minimale de 6,50 m.

Les concurrents devront présenter, à la confirmation d'inscription, les licences F.V.V. de tout l'équipage.

**Les licences devront être qualifiées « compétition » ou pour les autres être accompagnées d'un certificat médical de non contre-indication « à la pratique de la voile en compétition » daté de moins de 1 an.**

Les mineurs devront présenter une autorisation parentale.

**Il ne sera pas délivré de licence journalière au moment de l'inscription définitive.** Elles pourront être délivrées sous réserve d'avoir été demandées 48h avant la date de la régata accompagnée d'un certificat médical « compétition ». Le formulaire de demande est disponible sur le site du : [gruissan-yacht-club.com](http://gruissan-yacht-club.com)

**Si annulation, les licences ne seront pas remboursées**

#### 4) INSCRIPTIONS

Les droits d'engagement sont fixés à 20 € par bateau (inclus dans le pack « régates » du GYC).

**L'inscription se fait avant le 05 juin 2019 à 19h** (inscription et droits rendus au GYC)

sur le site [gruissan-yacht-club.com](http://gruissan-yacht-club.com)

**La confirmation de départ** pour les bateaux extérieurs au Gruissan Yacht Club se fait par présentation sur l'eau (et appel par VHF) au bateau comité 15 minutes au plus tard avant le départ.

#### 5) PROGRAMME

##### Samedi 8 Juin

- 8h. à 9h00 Inscription définitive des bateaux au GYC
- 11h30 Mise à disposition sur l'eau  
Briefing des équipages (par VHF sur zone)
- 12h00 Courses à suivre

##### Dimanche 9 ou lundi 10 juin (selon météo)

- Fermeture de la ligne d'arrivée selon départ
- 18h30 Proclamation des résultats au GYC

#### 6) INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de courses et ses annexes seront téléchargeables sur le site [gruissan-yacht-club.com](http://gruissan-yacht-club.com) et affichées sur la vitrine du GYC la semaine précédant la régata.

**Il ne sera pas distribué d'édition papier**

#### 7) PARCOURS

Parcours côtiers au départ devant Port la Nouvelle avec arrivée à Gruissan. (zone de course décrite dans les IC)

#### 8) SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité de un tour.

#### 9) CLASSEMENT

La fermeture de la ligne se fera 24h après le départ et ne pourra excéder le 10 juin à 10h

Le système de classement sera le système à minima (RCV 2017/2020) Temps/Distance et CVL.

#### 10) PLACE AU PORT

Les participants extérieurs pourront être reçus (sur réservation auprès de la Capitainerie (0468742160) après inscription) en franchise de port : 7 jours avant et 7 jours après la régata

#### 11) LIMITATION SORTIE D'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf urgence et en accord avec le Comité de Course.

#### 12) COMMUNICATION RADIO

Sans objet

#### 13) PRIX

A la discrétion des organisateurs et remis aux résultats

#### 14) DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

#### 15) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

##### GRUISSAN YACHT CLUB

Quai de la tramontane, 11430 Gruissan

Tel : 0468492939 [gruissan.yacht.club@wanadoo.fr](mailto:gruissan.yacht.club@wanadoo.fr)

ou YCPL: [ycpl.fr](http://ycpl.fr) / CNNP: [cnnp.fr](http://cnnp.fr)